

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur l'occupation et l'utilisation du territoire (Teruti)

---

*Type d'opportunité* : renouvellement

*Périodicité* : annuelle

*Demandeur* : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (Maaf) - Service de la Statistique et de la Prospective (SSP)

Au cours de sa réunion du 4 mai 2016, la commission Territoires a examiné le projet de renouvellement de l'enquête sur l'occupation et l'utilisation du territoire (Teruti).

Depuis 1982, une enquête annuelle par sondage du territoire a été mise en place pour permettre un suivi longitudinal historique de l'occupation et de l'usage du sol au niveau national, régional et départemental (mode de consommation des terres agricoles et des espaces naturels, artificialisation et imperméabilisation des sols... ) et la quantification des principaux flux entre grands types d'occupation.

L'échantillon permanent a été renouvelé au début des années 90 puis en 2005 avec une nouvelle nomenclature de postes. Les évolutions envisagées pour la nouvelle génération d'enquête consistent essentiellement à se mettre en situation de pouvoir répondre au cahier des charges européen Lucas à l'horizon 2018 et de pouvoir constituer une synthèse statistique annuelle de référence sur l'occupation des sols à petite échelle (France, régions et départements) par croisement plus systématique avec des sources disponibles géoréférencées externes à l'enquête, à l'attention des différents utilisateurs et adaptées à chaque enjeu.

La connaissance de l'occupation des sols issue de l'enquête Teruti vise à répondre à différents besoins au niveau international, européen et national :

L'enquête contribue à répondre au règlement européen 543/2009 du 18 juin 2009 concernant la production de statistiques annuelles sur les productions végétales. Elle s'inscrit dans le rapportage annuel de la France relatif à l'utilisation des terres, aux changements d'utilisation et à la forêt au titre de la Convention cadre des Nations-unies sur le changement climatique et du protocole de Kyoto, et permet de répondre à l'inventaire mondial des ressources forestières de la FAO.

Elle répond également aux besoins de différents ministères (Maaf et Meem<sup>1</sup> notamment) et de l'Insee pour la constitution des comptes de patrimoine ; elle fournit divers indicateurs pour la stratégie nationale de développement durable (indicateur sur l'artificialisation des sols et la biodiversité) ou pour l'observatoire national de la consommation des espaces agricoles et ses résultats sont mobilisés par plusieurs instituts de recherche comme l'Inra.

Elle complète d'autres sources statistiques plus spécialisées (inventaire forestier) ou de champ géographique plus large (enquête européenne Lucas).

---

<sup>1</sup> Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer

Le champ de l'enquête est le territoire national. Pour les DOM, il faut toutefois noter que seule la bande côtière, les couloirs des fleuves et quelques zones intérieures sont observés pour la Guyane, et que la trop petite surface de Mayotte ne se prête pas à ce type d'enquête.

Il s'agit d'une enquête aréolaire : l'unité enquêtée est une portion de territoire géolocalisé, délimitée par des points représentatifs, soit un cercle de 3 m de diamètre dans le cas général, ou 40 m dans le cas des occupations hétérogènes telles que les formations boisées, les friches...

Le plan de sondage s'appuie sur une stratification fine du territoire afin d'optimiser la densité de points à renseigner et ainsi améliorer la précision d'observation des principaux types d'occupation du sol. La qualification des points d'observation peut également s'effectuer dans certains cas à partir de sources géographiques existantes d'une part et de sources administratives mises à jour annuellement d'autre part afin de réduire les coûts de la collecte.

Celle-ci, qui a lieu entre mai et août, est effectuée directement sur le terrain, par des enquêteurs des services régionaux de l'information statistique et économique (Srise) qui sont autorisés par arrêté préfectoral à pénétrer sur les propriétés privées pour les besoins de l'enquête.

Un comité d'experts et d'utilisateurs sera constitué de représentants des administrations concernées, au niveau national et local : Maaf (SSP, DGPE<sup>2</sup>, Draaf<sup>3</sup>), Meem (CGDD/SoeS<sup>4</sup> ; CGDD/Seeid<sup>5</sup>, Dreal<sup>6</sup>/DDT<sup>7</sup>, Cerema<sup>8</sup>) et partenaires institutionnels : IGN/IFN<sup>9</sup>, Inra<sup>10</sup>, Irstea<sup>11</sup>).

Le plan de diffusion des résultats de cette enquête prévoit une publication annuelle, un 4 pages et des études apériodiques ciblées utilisant les résultats de l'enquête. Ils sont également disponibles sur le site du Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

**L'opportunité est accordée pour cinq années** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

- 
- 2 Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
  - 3 Directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
  - 4 Commissariat général au développement durable - Service de l'observation et des statistiques
  - 5 Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable
  - 6 Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement
  - 7 Direction départementale des territoires
  - 8 Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
  - 9 Institut national de l'information géographique et forestière
  - 10 Institut national de la recherche agronomique
  - 11 Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture